



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 2 avril 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-04-193 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-04-194 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 19 ET 26 MARS 2007
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2007-04-195 3. 1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2007
- N.M. 3. 2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2007

2 AVRIL 2007

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2007-04-196 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 MARS 2007
- 2007-04-197 4.2 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL MONTÉRÉGIEU DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 2007-2008
- 2007-04-198 4.3 COTISATION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ 2007
- 2007-04-199 4.4 BRUNCH-BÉNÉFICE DE OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET RÉGION DU 29 AVRIL 2007
- 2007-04-200 4.5 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2007

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- A.M. 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PORTER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENT AUTORISÉ POUR UN USAGE C2 À DEUX (2) LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS LES ZONES C04-441, C04-442, C04-447 ET C04-448, AINSI QUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-469, C04-487, R04-475 ET R04-476 PAR L'AJOUT OU LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION D'ARBRES ET LES ESPACES DESTINÉS À ÊTRE GAZONNÉS OU FAIRE L'OBJET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS. (RUE SHEFFORD, ZONE PATRIMONIALE)
- A.M. 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA)
- 2007-04-201 5.3 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-35-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE

ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

- 2007-04-202 5.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-35-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA)
- A.M. 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE)
- 2007-04-203 5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2007-04-204 5.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE COMMUNAUTAIRE)
- 2007-04-205 5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS EXIGER, POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES SITUÉE DANS LA ZONE C04-481, QUE CHAQUE CHAMBRE AIT UNE FENÊTRE OUVRABLE D'UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À 10% DE LA SUPERFICIE DE LA CHAMBRE ET À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'IMMUNISATION APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS UNE PLAINE INONDABLE (RÉSIDENCE SHEFFORD)

6. RÈGLEMENTS

- 2007-04-206 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 936-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 2 929 055 ET 2 929 057, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION

2 AVRIL 2007

FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT
UNE PARTIE DES RUES MESSIER ET BOUFFARD

2007-04-207 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-33-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-
2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER LA
GRILLE RELATIVE À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEIGNE
COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE 74

2007-04-208 6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER
L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT
RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN
POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE

2007-04-209 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-01-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS
EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE PERMIS) ET 6 (CONDITIONS
D'ÉMISSION DU PERMIS) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006
SUR LES PERMIS RELATIFS AUX MARCHÉS AUX PUCES

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

2007-04-210 7.1.1 DEMANDE D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE
TAXE D'AFFAIRES DE PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE
BROME INC.

N.M. 7.1.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER AU 30
MARS 2007

2007-04-211 7.1.3 ALLOCATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR FINS
DE SUBVENTIONS

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

2007-04-212 7.2.1 AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
AFIN DE SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE, LES
DOCUMENTS RELATIFS AU TRANSFERT DE VÉHICULES

2007-04-213 7.2.2 ADJUDICATION D'UN MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE
POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES PONTS # 1382 CHEMIN
ADAMSVILLE ET # 1383 RUE PATENAUDE

7.3 *URBANISME*

2007-04-214	7.3.1	SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ RELATIVEMENT À UNE SERVITUDE DE STATIONNEMENT AU 103, BOULEVARD DE BROMONT (CLINIQUE CHIROPRACTIQUE)
2007-04-215	7.3.2	PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA MUNICIPALISATION DE LA RUE GRENON ET POUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES MUNICIPAUX
2007-07-216	7.3.3	SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ DE CORRECTION ET DE CESSIION CONCERNANT LE 89, BOULEVARD DE BROMONT (CENTRE D'ACHATS)
N.M.	7.3.4	NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DU CARREFOUR CHAMPÊTRE
2007-04-217	7.3.5	NOM DONNÉ À LA RUE PROJETÉE DANS LE SECTEUR DU PROJET DES CONDOMINIUMS ENSOLEILLÉS
N.M.	7.3.6	NOM DONNÉ AUX NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT PROGAB
2007-04-218	7.3.7	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'EMPIÈTEMENT DE 21 CM D'UNE RÉSIDENCE À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE LATÉRALE ADJACENTE EXIGÉE À UNE RUE. LA RÉSIDENCE EST IMPLANTÉE AVEC UNE MARGE DE REcul DE 7,39 M ALORS QUE LA MARGE DE REcul MINIMALE EXIGÉE EST DE 7,60 M (410 RUE DE LA COURONNE, LOT 2 591 193)
2007-04-219	7.3.8	DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DONT L'IMPLANTATION EST SITUÉE DERRIÈRE UNE LIGNE IMAGINAIRE RELIANT LES EXTRÉMITÉS LES PLUS AVANCÉES DES BÂTIMENTS LOCALISÉS SUR LES TERRAINS ADJACENTS AU TERRAIN VISÉ PAR LA DEMANDE, AU LIEU DE RESPECTER UNE MARGE DE REcul MINIMALE DE 7,60 M (RUE BELLECHASSE, LOT 3 557 783)
2007-04-220	7.3.9	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-03-180 ET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER, À L'INTÉRIEUR D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ EXISTANT, LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL COMPRENANT SIX (6) LOGEMENTS, AVEC UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE 200 M ² AU LIEU DE 300 M ² EXIGÉS ET À UNE DISTANCE DE 11 M DE LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT AU LIEU DE 15 M EXIGÉS (LOT 3 907 263, 32 RUE JOHN-SAVAGE)
2007-04-221	7.3.10	ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-03-179 ET DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE VERTE (PISTE MULTIFONCTIONNELLE) À MOINS DE 5 M DE LA VOIE FERRÉE ET CE, SANS CONSERVER OU GARNIR D'ARBRES UNE BANDE BOISÉE D'UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 5 M,

2 AVRIL 2007

AINSI QUE DE PERMETTRE L'ABATTAGE D'ARBRES À MOINS DE 5 M DE LADITE PISTE MULTIFONCTIONNELLE (LOT 2 591 273, BOULEVARD DE BROMONT)

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- | | | |
|-------------|--------|---|
| 2007-04-222 | 7.5.1 | MISE À JOUR DES NOMINATIONS AU COMITÉ DE LA CULTURE |
| 2007-04-223 | 7.5.2 | ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES LOCAUX DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE |
| 2007-04-224 | 7.5.3 | PRÊT DU TERRAIN DE BALLE MOLLE DU PARC GRÉGOIRE À LA MUNICIPALITÉ DE ST-ALPHONSE |
| 2007-04-225 | 7.5.4 | APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES |
| 2007-04-226 | 7.5.5 | JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2010 : FRAIS DE FINANCEMENT DU CAHIER DE CANDIDATURE |
| 2007-04-227 | 7.5.6 | CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2007 : SALAIRE DU PERSONNEL |
| 2007-04-228 | 7.5.7 | CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2007 : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL |
| 2007-04-229 | 7.5.8 | SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT AU CLUB SPORTIF DE BROMONT |
| 2007-04-230 | 7.5.9 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÊTE DU CHOCOLAT |
| 2007-04-231 | 7.5.10 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À L'ORGANISME MONDIAL DU VÉLO.COM |
| 2007-04-232 | 7.5.11 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À BROMONT EN ART |
| 2007-04-233 | 7.5.12 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT AUX BEAUX DIMANCHES DE BROMONT |

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2007-04-234 | 7.6.1 | ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE |
|-------------|-------|--|

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- | | | |
|-------------|-------|--|
| 2007-04-235 | 7.7.1 | CARTE ROUTIÈRE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE DE |
|-------------|-------|--|

BROMONT

2007-04-236 7.7.2 AVANCE DE FONDS RELATIVEMENT À DES TRAVAUX RÉALISÉS SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX (DOSSIER LEQUIN)

8. DIVERS

2007-04-237 8.1 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

2007-04-238 8.2 CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AU SOUPER SPAGHETTI ET PORTES OUVERTES SUR LES ARTS DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER

2007-04-239 8.3 SOUPER ET SOIRÉE DANSANTE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE GRANBY INC. DU 21 AVRIL 2007

2007-04-240 8.4 FÉLICITATIONS À MONSIEUR DANIEL MARCOTTE, RÉCIPiendaIRE DE L'ORDRE DU MÉRITE DU COMMERCE DE DÉTAIL

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2007-04-241 9.1 NOMINATION DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT

2007-04-242 9.2 EMBAUCHE DE DEUX (2) NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES À LA CASERNE NUMÉRO 2

2007-04-243 9.3 EXEMPTION DE SOUSCRIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC (GREFFIÈRE)

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

2007-04-244 10.1 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR JASON LAJOIE ET JUSTINE CÔTÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE BROMONT POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE TAXI AUPRÈS DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

N.M. 10.2 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT AU TRANSIT RESTAURANT BAR SITUÉ AU 101, RUE DU CIEL À BROMONT

N.M. 10.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE LA DOCUMENTATION CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA MONTÉRÉGIE EST DU 4 MAI 2007

N.M. 10.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DU CLUB 4-H DU QUÉBEC INC. RELATIVEMENT AU REBOISEMENT ET AU MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2007

N.M. 10.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC ET DE L'AUTORISATION DE MADAME LA MAIRESSE

2 AVRIL 2007

PAULINE QUINLAN À CÉLÉBRER LES MARIAGES DE MÊME QUE LES UNIONS CIVILES

- N.M. 10.6 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVEMENT À LEUR TOURNOI DE GOLF ANNUEL
- 2007-04-245 10.7 DÉPÔT D'UNE INVITATION POUR LE GRAND BAL MERCEDES-BENZ DE LA CROIX-ROUGE QUI AURA LIEU LE 5 MAI 2007 À L'HÔTEL CASTEL – SPA CONFORT
- N.M. 10.8 DÉPÔT DE L'INVITATION ET DOCUMENTATION DE LA FÊTE DES VOISINS DU 2 JUIN 2007
- N.M. 10.9 DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DU PRÉSIDENT DES NOUVEAUX CAVALIERS INC. POUR SUPPORTER LE SPECTACLE DE CIRQUE ÉQUESTRE « SAKA »

11. **VARIA**

- N.M. 11.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE COLLECTIVE RELATIVEMENT À UNE PLANTATION D'ARBRES SUR LA RUE SHEFFORD
- 2007-04-246 11.2 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR PAUL M. ROLLAND CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 2007-04-247 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

CATHERINE NADEAU

2007-04-193

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets numéros 7.3.4 et 7.3.6 ont été reportés à une séance subséquente.

Les sujets suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :

11.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE COLLECTIVE
RELATIVEMENT À UNE PLANTATION D'ARBRES
SUR LA RUE SHEFFORD

11.2 DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR
LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT.

ADOPTÉ

2007-04-194

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES SPÉCIALES
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 19 ET 26 MARS 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal des assemblées spéciales du Conseil municipale tenues les 19 et 26 mars 2007.

ADOPTÉ

2007-04-195

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
MARS 2007**

2 AVRIL 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2007 au montant de **UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE-ET-ONZE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (1 679 871,44 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE MARS 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de mars 2007. Le montant des permis émis durant le mois de mars 2007 se chiffre à **CINQ MILLIONS NEUF CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENTS DOLLARS (5 939 800 \$)**.

2007-04-196

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
27 MARS 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée tenue le 27 mars 2007.

DE corriger la résolution numéro 07-044 afin de remplacer « Les Boisés Adams » par « Le Domaine du Boisé de Bromont », au premier paragraphe.

ADOPTÉ

2007-04-197

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL
MONTÉRÉGIEEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
POUR L'ANNÉE 2007-2008**

ATTENDU QU'il est temps de renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC) ;

ATTENDU QU'à titre de membre, la Ville de Bromont a accès à des services conseils et de référence, à un programme de formation continue et de développement professionnel ainsi qu'à des outils d'information et de promotion ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de SOIXANTE-DIX DOLLARS (70 \$) au Conseil montérégien de la culture et des communications (CMCC), somme représentant le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Bromont pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉ

2007-04-198

**COTISATION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES
EN SANTÉ 2007**

ATTENDU QUE l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, sont prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout sur son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

2 AVRIL 2007

ATTENDU QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Bromont peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Bromont désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et qualité de la vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'année 2007 et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

QUE la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)**, toute taxes applicables incluses, au Réseau québécois de Villes et Villages en santé, somme représentant la cotisation de la Ville de Bromont pour l'année 2007.

ADOPTÉ

2007-04-199

**BRUNCH-BÉNÉFICE DE OASIS SANTÉ MENTALE GRANBY ET
RÉGION DU 29 AVRIL 2007**

ATTENDU QUE le brunch-bénéfice de l'organisme Oasis santé mentale Granby et région aura lieu le 29 avril 2007 à l'Hôtel Castel & Spa Confort ;
ATTENDU QUE le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins ;

ATTENDU QUE le prix du billet est de **SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75 \$)**, taxes incluses, par personne ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300\$)**, taxes incluses, à l'ordre de Oasis Santé mentale Granby et région, somme représentant le prix de quatre (4) billets pour assister au 16^{ième} brunch-bénéfice de Oasis Santé mentale Granby et région, dimanche le 29 avril 2007 à 10h00, à Hôtel Castel & Spa Confort.

D'acheter les billets auprès de la marraine de cet événement, Madame Josée Darche.

ADOPTÉ

2007-04-200

**ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU
QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2007**

ATTENDU QUE les assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) se dérouleront les 10, 11 et 12 mai 2007 au Centre des Congrès de Québec ;

ATTENDU QUE certains membres du Conseil souhaitent y assister ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** et messieurs les conseillers **ONIL COUTURE**, **PAUL M. ROLLAND**, **SERGE DION** et **ALAIN CHÉNIER** à assister aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) qui se dérouleront les 10, 11 et 12 mai 2007 au Centre des Congrès de Québec.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **QUATRE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (4 546,60 \$)**, à l'ordre de l'Union des Municipalité du Québec, somme représentant l'inscription de madame la mairesse et des quatre (4) conseillers aux assises annuelles de 2007.

QUE tous les frais de déplacement, de logement, de repas et autres dépenses inhérentes auxdites assises soient autorisés.

ADOPTÉ

2 AVRIL 2007

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PORTER LE NOMBRE MAXIMUM DE LOGEMENT AUTORISÉ POUR UN USAGE C2 À DEUX (2) LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS LES ZONES C04-441, C04-442, C04-447 ET C04-448, AINSI QUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES COMMERCIAL DANS LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-487, R04-475 ET R04-476 PAR L'AJOUT OU LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION D'ARBRES ET LES ESPACES DESTINÉS À ÊTRE GAZONNÉS OU FAIRE L'OBJET D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de porter le nombre maximum de logement autorisé pour un usage c2 à deux (2) logements par bâtiment dans les zones C04-441, C04-442, C04-447 et C04-448, ainsi que de modifier les dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres pour les usages du groupe d'usages commercial dans les zones C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-108, C01-113, C01-159, C01-169, C03-305, C03-306, C04-420, C04-422, C04-426, C04-427, C04-428, C04-434, C04-445, C04-487, R04-475 et R04-476 par l'ajout ou la modification des dispositions relatives à la plantation d'arbres et les espaces destinés à être gazonnés ou faire l'objet d'aménagements paysagers.

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA)

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'affichage applicable à la zone C04-445 (Rona).

2007-04-201

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-35-2007
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE
APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA) LORS DE LEUR
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-35-2007 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2007-04-202

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-
35-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER
CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE
APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-201 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-35-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**

2 AVRIL 2007

**APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-35-2007 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE APPLICABLE À LA ZONE C04-445 (RONA).**

ADOPTÉ

A.M.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE CULTUREL ST-JOHN)

Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des spécifications relatives à la zone H04-444 (entre aréna et Centre Culturel St-John).

2007-04-203

DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE CULTUREL ST-JOHN) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-36-2007 lors de leur adoption respective.

ADOPTÉ

2007-04-204

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-36-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE CULTUREL ST-JOHN)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-04-203 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-36-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 876-36-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVES À LA ZONE H04-444 (ENTRE ARÉNA ET CENTRE CULTUREL ST-JOHN).

ADOPTÉ

2007-04-205

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-03-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS EXIGER, POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES SITUÉE DANS LA ZONE C04-481, QUE CHAQUE CHAMBRE AIT UNE FENÊTRE OUVRABLE D'UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À 10% DE LA SUPERFICIE DE LA CHAMBRE ET À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'IMMUNISATION APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX

2 AVRIL 2007

RÉALISÉS DANS UNE PLAINE INONDABLE (RÉSIDENCE SHEFFORD)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du premier projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-173 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 860-03-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le premier projet de règlement numéro 860-03-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À NE PLUS EXIGER, POUR UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES SITUÉE DANS LA ZONE C04-481, QUE CHAQUE CHAMBRE AIT UNE FENÊTRE OUVRABLE D'UNE SURFACE ÉQUIVALENTE À 10% DE LA SUPERFICIE DE LA CHAMBRE ET À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MESURES D'IMMUNISATION APPLICABLES AUX CONSTRUCTIONS, OUVRAGES ET TRAVAUX RÉALISÉS DANS UNE PLAINE INONDABLE (RÉSIDENCE SHEFFORD).

ADOPTÉ

2007-04-206

ADOPTION DU RÈGLEMENT 936-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 2 929 055 ET 2 929 057, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DES RUES MESSIER ET BOUFFARD

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-166 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 936-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 936-2007 intitulé : **RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UNE PARTIE DES LOTS 2 929 055 ET 2 929 057, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT RESPECTIVEMENT UNE PARTIE DES RUES MESSIER ET BOUFFARD.**

ADOPTÉ

2007-04-207

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-33-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER LA GRILLE RELATIVE
À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS
APPLICABLES À L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE**

74

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-096 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-33-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-33-2007 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE C04-487 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H04-425, D'AJOUTER LA GRILLE RELATIVE À LA ZONE C04-487 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE DE LA SORTIE 74.**

ADOPTÉ

2 AVRIL 2007

2007-04-208

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-31-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION
D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES
HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE
LA CASE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-02-062 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-31-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-31-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'EXIGER L'IDENTIFICATION D'UNE CASE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE AUX PERSONNES HANDICAPÉES À L'AIDE D'UN POTEAU SITUÉ À L'EXTRÉMITÉ DE LA CASE.

ADOPTÉ

2007-04-209

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-01-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5
(DEMANDE DE PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU
PERMIS) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS
RELATIFS AUX MARCHÉS AUX PUCES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-03-124 dispensant la greffière adjointe ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 928-01-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 928-01-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 (FRAIS EXIGIBLES), 5 (DEMANDE DE PERMIS) ET 6 (CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS) DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006 SUR LES PERMIS RELATIFS AUX MARCHÉS AUX PUCES.

ADOPTÉ

2007-04-210

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE ET DE
TAXE D'AFFAIRES DE PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE
BROME INC.**

ATTENDU QUE l'organisme PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC. a soumis, le 26 février 2007, à la Commission municipale du Québec, une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière et de taxe d'affaires ;

ATTENDU QUE leur terrain est évalué à VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS (29 200 \$), selon le rôle d'évaluation foncière de 2007 ;

ATTENDU QUE le montant de la taxe municipale pour cette propriété équivaut actuellement à TROIS CENT VINGT-SEPT DOLLARS ET QUATRE CENTS (327,04 \$) annuellement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE reconnaître l'organisme PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC. aux fins d'exempter de toute taxe foncière l'immeuble situé au 20, rue Horizon à Bromont et dont les utilisateurs sont l'organisme mentionné précédemment et ACTION CONSERVATION DU BASSIN DU LAC BROMONT, ainsi qu'aux fins d'exemption de la taxe d'affaires à l'égard de l'activité exercée.

ADOPTÉ

2 AVRIL 2007

N.M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1^{ER} JANVIER
AU 30 MARS 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2007 au 30 mars 2007.

2007-04-211

**ALLOCATION D'UN BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR FINS DE
SUBVENTIONS**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire conserver un budget discrétionnaire pour autoriser des subventions ou des dons à être versés à des organismes ne relevant pas du service des loisirs, soit une somme approximative de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** pour l'année 2007 ;

ATTENDU QUE le budget autorisé en 2007 ne permet pas de respecter les engagements envers les différents organismes ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles au niveau du surplus anticipé des opérations courantes de 2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à créer, pour l'année 2007, un budget pour des subventions à être versées à différents organismes, d'un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)**.

D'autoriser le financement de cette dépense de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000\$)** à même le surplus anticipé des opérations courantes de l'année 2007.

ADOPTÉ

2007-04-212

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS AFIN DE
SIGNER, POUR ET AU NOM DE LA VILLE, LES DOCUMENTS
RELATIFS AU TRANSFERT DE VÉHICULES**

ATTENDU QU'il y aura un encan municipal jeudi le 12 avril 2007 à 9:30 heures ;

ATTENDU QUE plusieurs véhicules seront mis en vente lors de cette encan ;

ATTENDU QUE Monsieur François Southière sera absent cette journée et qu'il était la seule personne autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les documents relatifs au transfert de véhicules ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des travaux publics, Monsieur Marcel L'Homme, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, tous les documents relatifs au transfert de véhicules ainsi que tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉ

2007-04-213

**ADJUDICATION D'UN MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIERIE
POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES PONTS # 1382 CHEMIN
ADAMSVILLE ET # 1383 RUE PATENAUDE**

ATTENDU QUE les ponts nécessitent des travaux de réfection majeurs ;

ATTENDU QUE la complexité des interventions nécessite une analyse par une firme spécialisée accompagnée d'un laboratoire accrédité ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse permettra à la Ville de Bromont de connaître l'ampleur et l'estimation des travaux de réfection ;

ATTENDU QUE le rapport permettra aussi à la Ville de Bromont de présenter des demandes de subventions au Ministre des Transports du Québec (M.T.Q.);

ATTENDU QUE les sommes nécessaires à l'étude sont prévues au règlement d'emprunt 935-2007 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE confier à la firme **CONSULTEC SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE** le mandat de procéder à l'analyse complète des ponts # P-1382 et # P-1383, de nous fournir le rapport et l'estimation des coûts et de préparer les documents pour présenter des demandes de subventions au M.T.Q. pour un montant de **QUATORZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (14 900\$)**, plus les taxes applicables.

2 AVRIL 2007

ADOPTÉ

2007-04-214

**SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ RELATIVEMENT À UNE
SERVITUDE DE STATIONNEMENT AU 103, BOULEVARD DE
BROMONT (CLINIQUE CHIROPRA TIQUE)**

ATTENDU QUE les propriétaires respectifs des lots 3 851 240 et 3 851 241 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, ont conclu une servitude de stationnement ;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la Ville de Bromont doit intervenir dans cet acte notarié ;

ATTENDU QUE la notaire Me Sylvie Fredette a préparé l'acte de servitude de stationnement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a étudié et approuvé lesdits documents ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe, Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte notarié de Me Sylvie Fredette relativement à la servitude de stationnement.

ADOPTÉ

2007-04-215

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA MUNICIPALISATION DE LA
RUE GRENON ET POUR LA MISE EN PLACE DES SERVICES
MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le promoteur des Boisés Adams Inc désire prolonger les services municipaux sur la rue Grenon et ainsi permettre la municipalisation de ladite rue ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Bromont que les services municipaux soient prolongés sur cette rue et que le promoteur est disposé à prolonger les services à ses frais ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer un protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de Bromont, avec le promoteur des Boisés Adams Inc. et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE la durée de l'entente soit d'un (1) an.

ADOPTÉ

2007-04-216

**SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ DE CORRECTION ET DE
CESSION CONCERNANT LE 89, BOULEVARD DE BROMONT
(CENTRE D'ACHATS)**

ATTENDU QU'un acheteur éventuel du 89, boulevard de Bromont à Bromont a fait préparé une opinion de titres concernant ladite propriété ;

ATTENDU QUE l'examen de titre a révélé quelques problèmes ;

ATTENDU QUE la notaire Me Alana Greenberg a rédigé un acte notarié de correction et de cession ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a étudié et approuvé lesdits documents ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant et la greffière adjointe Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte notarié soumis relativement au 89, boulevard de Bromont.

ADOPTÉ

N.M.

2 AVRIL 2007

**NOM DONNÉ À UNE NOUVELLE RUE DU CARREFOUR
CHAMPÊTRE**

Le sujet numéro 7.3.4 est reporté à une séance subséquente.

2007-04-217

**NOM DONNÉ À LA RUE PROJETÉE DANS LE SECTEUR DU PROJET
DES CONDOMINIUMS ENSOLEILLÉS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a besoin d'un nom pour une rue projetée dans le secteur du projet les Condominiums ensoleillés car un premier permis de construction pour le premier bâtiment a été émis ;

ATTENDU QUE le nom des rues de ce secteur est une circonscription électorale ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer la rue projetée dans le secteur du projet les Condominiums ensoleillés : rue de LABELLE.

ADOPTÉ

N.M.

**NOM DONNÉ AUX NOUVELLES RUES DU DÉVELOPPEMENT
PROGAB**

Le sujet numéro 7.3.6 est reporté à une séance subséquente.

2007-04-218

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER
L'EMPIÈTEMENT DE 21 CM D'UNE RÉSIDENCE À L'INTÉRIEUR
DE LA MARGE LATÉRALE ADJACENTE EXIGÉE À UNE RUE. LA
RÉSIDENCE EST IMPLANTÉE AVEC UNE MARGE DE REcul DE**

**7,39 M ALORS QUE LA MARGE DE REcul MINIMALE EXIGÉE EST
DE 7,60 M (410 RUE DE LA COURONNE, LOT 2 591 193)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉsOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser l'empiètement de 21 cm d'une résidence à l'intérieur de la marge latérale adjacente exigée à une rue. La résidence est implantée avec une marge de recul de 7,39 m alors que la marge de recul minimale exigée est de 7,60 m (410, rue de la Couronne, lot 2 591 193).

ADOPTÉ

2007-04-219

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DONT L'IMPLANTATION EST
SITUÉE DERRIÈRE UNE LIGNE IMAGINAIRE RELIANT LES
EXTRÉMITÉS LES PLUS AVANCÉES DES BÂTIMENTS LOCALISÉS
SUR LES TERRAINS ADJACENTS AU TERRAIN VISÉ PAR LA
DEMANDE, AU LIEU DE RESPECTER UNE MARGE DE REcul
MINIMALE DE 7,60 M (RUE BELLECHASSE, LOT 3 557 783)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉsOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence dont l'implantation est située derrière une ligne imaginaire reliant les extrémités les plus avancées des bâtiments localisés sur les terrains adjacents au terrain visé par la demande, au lieu de respecter une marge de recul minimale de 7,60 m (rue Bellechasse, lot 3 557 783).

ADOPTÉ

2007-04-220

**ANNULATION DE LA RÉsOLUTION NUMÉRO 2007-03-180 ET
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER, À
L'INTÉRIEUR D'UN PROJET RÉsIDENTIEL INTÉGRÉ EXISTANT,
LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL
COMPRENANT SIX (6) LOGEMENTS, AVEC UNE SUPERFICIE
D'IMPLANTATION DE 200 M² AU LIEU DE 300 M² EXIGÉS ET À UNE**

2 AVRIL 2007

**DISTANCE DE 11 M DE LA LIMITE NORD DE L'EMPLACEMENT AU
LIEU DE 15 M EXIGÉS (LOT 3 907 263, 32 RUE JOHN-SAVAGE)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution numéro 2007-03-180 et la remplacer par la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser, à l'intérieur d'un projet résidentiel intégré existant, la construction d'un bâtiment multifamilial comprenant six (6) logements, avec une superficie d'implantation de 200 m² au lieu de 300 m² exigés et à une distance de 11 m de la limite nord de l'emplacement au lieu de 15 m exigés (lot 3 907 263, 32 rue John-Savage).

ADOPTÉ

2007-04-221

**ANNULLATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2007-03-179 ET
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER
L'AMÉNAGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE VERTE (PISTE
MULTIFONCTIONNELLE) À MOINS DE 5 M DE LA VOIE FERRÉE
ET CE, SANS CONSERVER OU GARNIR D'ARBRES UNE BANDE
BOISÉE D'UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 5 M, AINSI QUE DE
PERMETTRE L'ABATTAGE D'ARBRES À MOINS DE 5 M DE
LADITE PISTE MULTIFONCTIONNELLE (LOT 2 591 273,
BOULEVARD DE BROMONT)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'annuler la résolution numéro 2007-03-179 et la remplacer par la présente résolution ;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement d'une portion de la Route Verte (piste multifonctionnelle) à moins de 5 m de la voie ferrée et ce, sans conserver ou garnir d'arbres une bande boisée d'une profondeur minimale de 5 m, ainsi que de permettre l'abattage d'arbres à moins de 5 m de ladite piste multifonctionnelle (lot 2 591 273, boulevard de Bromont).

ADOPTÉ

2007-04-222

MISE À JOUR DES NOMINATIONS AU COMITÉ DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique culturelle en 2003;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique culturelle;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens;

ATTENDU QUE depuis la nomination du premier Comité de la Culture, entériné par le Conseil municipal (résolution 2005-03-109), des changements sont survenus au sein du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité de la culture de : Mesdames Danièle Crevier, Lise Deschâtelets, Gilian Lortie et de Messieurs Rénald Cusson, Daniel Gagnon et Jean-Marie Messier.

D'autoriser Monsieur Paul Rolland à nommer les nouveaux membres au sein de ce comité.

DE déléguer, sans droit de vote, Annick Moreau, agente de développement (culture et vie communautaire) au SLCVC, auprès de ce comité et de l'autoriser à acquitter les dépenses liées au plan d'action, le tout conformément au règlement sur la délégation de pouvoir de dépenser.

ADOPTÉ

2007-04-223

**ADOPTION DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION DES
LOCAUX DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA
VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les usagers des installations gérées par le SLCVC doivent connaître les modalités d'utilisation des espaces;

2 AVRIL 2007

ATTENDU QUE la dernière version de la Politique d'utilisation des locaux date de 2001;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la nouvelle version de la Politique d'utilisation des locaux du SLCVC.

ADOPTÉ

2007-04-224

**PRÊT DU TERRAIN DE BALLE MOLLE DU PARC GRÉGOIRE À LA
MUNICIPALITÉ DE ST-ALPHONSE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut soutenir la tenue d'un événement sportif d'envergure sur son territoire;

ATTENDU QUE l'Association de baseball mineur de St-Alphonse accueille les jeunes bromontois aux mêmes conditions que ses résidents;

ATTENDU QUE les retombées sociales, économiques et touristiques sont intéressantes pour le secteur d'Adamsville et pour la Ville de Bromont,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'utilisation gratuite du terrain de balle molle du Parc Grégoire pour la tenue du tournoi de baseball provincial de niveau Pee-Wee (11-13 ans), du 5 au 8 juillet 2007, organisé par l'Association du baseball mineur de St-Alphonse.

ADOPTÉ

2007-04-225

**APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont supporte l'acquisition des documents de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du programme d'aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques;

ATTENDU QUE la Ville doit désigner une personne responsable afin de compléter le formulaire d'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la production et le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques, auprès du ministre de la Culture et des Communications, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

D'autoriser Madame Sophie Deslauriers, responsable de la Bibliothèque municipale et scolaire de Bromont, de compléter et de signer le programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2007-04-226

**JEUX DU QUÉBEC ÉTÉ 2010 : FRAIS DE FINANCEMENT DU
CAHIER DE CANDIDATURE**

ATTENDU QUE les villes de Bromont et Cowansville se sont engagées par entente à déposer un cahier de candidature pour l'obtention de l'organisation de la Finale des Jeux du Québec pour l'été 2010;

ATTENDU QUE cette entente prévoit un investissement égal (50% - 50%) des deux (2) villes;

ATTENDU les efforts de financement du comité de candidature Mission Bromont-Cowansville 2010;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires sont évaluées à 66 580\$;

ATTENDU QU'il y a déjà des sommes d'investies par la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AVRIL 2007

D'autoriser une dépense non prévue de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000\$)** pour assurer la mise en œuvre du cahier de candidature pour l'organisation de la 45^e Finale provinciale des Jeux du Québec d'été en 2010.

D'autoriser un transfert de **MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE DOLLARS (1 576\$)** provenant de ladite somme de DOUZE MILLE DOLLARS (12 000 \$) au poste (1-02-622-00-419) pour rembourser les dépenses déjà autorisées à même le budget d'opération du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire.

D'autoriser le versement de la somme restante soit **DIX MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE DOLLARS (10 424\$)**, toutes taxes incluses, à l'organisme Mission Bromont-Cowansville 2010, dès que celui-ci sera dûment incorporé et en possession d'un compte bancaire.

D'autoriser le financement de la dépense totale de 12 000\$ à même le surplus anticipé des opérations courantes 2007.

ADOPTÉ

2007-04-227

CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2007 : SALAIRE DU PERSONNEL

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont organise le programme estival des Camps de jour au Domaine naturel du lac Gale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir un programme et un encadrement de qualité en respect des valeurs environnementales de ce site;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder une rémunération juste et compétitive aux employés du Camp de jour,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la grille salariale suivante pour les employés (es) du Camp de jour et du programme plage pour l'été 2007:

Animateur programme régulier (6-12 ans):
9,00\$/heure pour un an d'expérience
9,25\$/heure pour deux ans d'expérience
9,50\$/heure pour 3 ans d'expérience
9,75\$/ heure pour 4 ans d'expérience

10,00\$/heure pour plus de 4 ans d'expérience

Animateur programme petite enfance (4-5 ans): 12,00\$/heure

Animateur spécialisé: 14,00\$/heure

Coordonnatrice service d'accueil: 10,50\$

Animateur service d'accueil programme régulier (6-12 ans):
Même échelle que Animateur programme régulier

Coordonnatrice camp de jour: 16,00\$/heure

Sauveteurs (incluant le programme de la plage du Lac Bromont):
15,50 \$/heure certification SN
16,00\$/heure pour certification SN Plage.

ADOPTÉ

2007-04-228

CAMPS DE JOUR ÉTÉ 2007 : ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont gère un programme de Camp de jour durant la période estivale;

ATTENDU QUE le SLCVC a depuis toujours préconisé l'intégration des personnes ayant des limitations à ses programmes;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite offrir des programmes et un encadrement de qualité à toute sa population;

ATTENDU QU'un nombre de quatre (4) familles sont en demande pour un tel accompagnement;

ATTENDU QUE la recommandation n'implique que l'encadrement pour la saison estivale 2007;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à octroyer les sommes budgétaires nécessaires à l'encadrement d'un programme d'accompagnement pour les Camps de jour 2007, lesquelles sont évaluées à **SEPT MILLE VINGT DOLLARS (7 020 \$)**, moins le total des subventions à recevoir par le CRDI et Zone Loisir Montérégie.

2 AVRIL 2007

D'autoriser le financement de la dépense totale de nette de 5 020\$ (7 020 \$ - 2 000\$) à même le surplus anticipé des opérations courantes 2007.

ADOPTÉ

2007-04-229

SUBVENTION DE LA VILLE DE BROMONT AU CLUB SPORTIF DE BROMONT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande du Club sportif de Bromont;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une contribution financière de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1500\$)**, incluant toutes les taxes applicables, au Club sportif de Bromont.

ADOPTÉ

2007-04-230

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À LA FÊTE DU CHOCOLAT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de la Fête du chocolat ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une contribution financière de **HUIT MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (8 833\$)**, incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme Fête du Chocolat, soit la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)** moins la somme de **MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (1 167\$)** représentant le premier paiement annuel sur trois (3) pour défrayer les coûts des panneaux publicitaires qui seront placés sur le panneau autoroutier de la Ville de Bromont de l'autoroute 10.

D'autoriser le directeur du SLCVC à signer la convention de partenariat avec le représentant de la Fête du chocolat et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville de Bromont et des promoteurs relativement à la Fête du Chocolat.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2007-04-231

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
L'ORGANISME MONDIAL DU VÉLO.COM**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements et d'activités ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande du Mondial du vélo.com ;

ATTENDU QUE des sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser une contribution financière à l'organisation le Mondial du vélo.com d'un montant de **SIX MILLE HUIT CENT TRENTE-TROIS DOLLARS (6 833\$)**, incluant toutes les taxes applicables, soit un montant de **HUIT MILLE DOLLARS (8000\$)** moins la somme de **MILLE CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (1 167\$)**, représentant le premier paiement annuel sur trois (3) pour défrayer le coût des panneaux publicitaires qui seront placés sur le panneau autoroutier de la Ville de Bromont de l'autoroute 10.

2 AVRIL 2007

D'autoriser le directeur du SLCVC à signer la convention de partenariat avec le représentant du Mondial du vélo.com et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville de Bromont et des promoteurs relativement à l'événement du Mondial du vélo.com.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ

2007-04-232

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT À
BROMONT EN ART**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a procédé à l'analyse de la demande de Bromont en Art ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser une contribution financière à l'organisme Bromont en Art au montant de **SIX MILLE DOLLARS (6 000\$)**, incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du SLCVC à signer la convention de partenariat avec le représentant de Bromont en Art et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville de Bromont et du promoteur relativement à l'événement de Bromont en Art.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ

2007-04-233

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT AUX
BEAUX DIMANCHES DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements ;

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire a procédé à l'analyse de la demande de l'organisme des Beaux Dimanches de Bromont ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser une contribution financière à l'organisation des Beaux Dimanches de Bromont au montant de **TROIS MILLE DEUX CENTS DOLLARS (3 200 \$)**, incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) à signer la convention de partenariat avec le représentant des Beaux Dimanches de Bromont et de contrôler et d'évaluer la participation de la Ville de Bromont et des promoteurs relativement à l'événement des Beaux Dimanches.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de l'événement.

ADOPTÉ

2007-04-234

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ
CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

ATTENDU QUE la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AVRIL 2007

DE reconduire l'entente écrite entre la Ville de Bromont et la CROIX-ROUGE.

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET QUARANTE CENTS (581,40 \$)** à la CROIX-ROUGE, soit un don de DIX CENTS (0,10\$) per capita, puisque celle-ci ne reçoit aucune subvention et qu'elle compte essentiellement sur des dons pour constituer son financement.

ADOPTÉ

2007-04-235

CARTE ROUTIÈRE ET TOURISTIQUE DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les cartes touristiques actuelles sont pratiquement écoulées ;

ATTENDU QUE les cartes ont été imprimées en 2003 et que les données ne sont plus à jour ;

ATTENDU QUE la majeure partie du travail de cueillette de données et de mise à jour des informations routières et touristiques seront effectuées par le personnel de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE l'impression de deux mille (2000) exemplaires devraient couvrir une période de plus ou moins deux (2) ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (3 365,00)**, taxes applicables en sus, à la firme Zen Design & Communications, pour l'actualisation des informations figurant sur les cartes, la conception graphique et l'impression de DEUX MILLE (2000) cartes routières et touristiques.

DE distribuer gratuitement lesdites cartes routières et touristiques de la Ville de Bromont aux gens qui désirent en avoir un exemplaire.

ADOPTÉ

2007-04-236

**AVANCE DE FONDS RELATIVEMENT À DES TRAVAUX RÉALISÉS
SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX (DOSSIER LEQUIN)**

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin a effectué des travaux sur la propriété actuelle de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le terrain appartient toujours à la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE le retard sur le contrat notarié est uniquement technique ;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles ;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lequin fait preuve de diligence dans le transfert de son équipement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser une avance de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)** à Monsieur Robert Lequin pour les travaux exécutés sur les terrains municipaux.

ADOPTÉ

2007-04-237

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Bromont et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà manifesté dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts et aux lieux culturels;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

2 AVRIL 2007

QUE la municipalité de Bromont, à l'instar du Gouvernement du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉ

2007-04-238

**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT AU SOUPER
SPAGHETTI ET PORTES OUVERTES SUR LES ARTS DE L'ÉCOLE
SAINT-VINCENT-FERRIER**

ATTENDU QUE l'école Saint-Vincent-Ferrier a invité les membres du Conseil à son Souper Spaghetti et Portes ouvertes sur les arts ;

ATTENDU QUE cette activité de financement a eu lieu le 30 mars 2007 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil souhaitent encourager les élèves ainsi que les enseignants ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser le montant de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150 \$)** à l'école Saint-Vincent-Ferrier, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont l'activité de financement Souper Spaghetti et Portes ouvertes sur les arts de l'école.

ADOPTÉ

2007-04-239

**SOUPER ET SOIRÉE DANSANTE DU CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE DE GRANBY INC. DU 21 AVRIL 2007**

ATTENDU QUE le souper et la soirée dansante de la Semaine de l'action bénévole se tiendra à l'Hôtel Castel & Spa Confort, samedi le 21 avril 2007 ;

ATTENDU QUE le prix d'admission à cette soirée est de **VINGT-CINQ DOLLARS (25 \$)**, taxes incluses, par personne ;

ATTENDU QUE le président honoraire de la Semaine de l'action bénévole 2007 est Monsieur Michel Martin, pompier volontaire à Bromont depuis 34 ans ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)**, taxes incluses, à l'ordre du Centre D'action Bénévole de Granby inc., pour l'achat de huit (8) billets pour le souper et la soirée dansante de la Semaine de l'action bénévole.

ADOPTÉ

2007-04-240

**FÉLICITATIONS À MONSIEUR DANIEL MARCOTTE,
RÉCIPIENDAIRE DE L'ORDRE DU MÉRITE DU COMMERCE DE
DÉTAIL**

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Marcotte, propriétaire de la Librairie de Cowansville et de la Librairie des Sommets à Bromont, est lauréat de l'Ordre du Mérite du commerce de détail ;

ATTENDU QUE le prix remis par le Conseil québécois du commerce de détail vise à reconnaître les détaillants qui se sont démarqués dans la région ;

ATTENDU QUE Monsieur Daniel Marcotte, en plus de s'occuper de ses deux (2) commerces, multiplie les engagements sociaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'envoyer une lettre à Monsieur Daniel Marcotte, propriétaire de la Librairie de Cowansville et de la Librairie des Sommets à Bromont, afin de féliciter le lauréat de l'Ordre du Mérite du Commerce de détail.

ADOPTÉ

2007-04-241

**NOMINATION DE MADAME CATHERINE NADEAU AU POSTE DE
GREFFIÈRE DE LA VILLE DE BROMONT**

2 AVRIL 2007

ATTENDU QUE Monsieur Jacques Des Ormeaux, directeur général et du développement, a procédé à l'évaluation de Madame Catherine Nadeau occupant actuellement le poste de greffière adjointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Madame Catherine Nadeau au poste de greffière, à partir du 2 avril 2007 et que ledit contrat de travail fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse, et Madame Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

ADOPTÉ

2007-04-242

EMBAUCHE DE DEUX (2) NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES À LA CASERNE NUMÉRO 2

ATTENDU QUE deux (2) postes de pompiers volontaires étaient vacants à la caserne numéro 2 ;

ATTENDU QUE trois (3) candidats ont été rencontrés, et que deux (2) furent sélectionnés pour combler les postes vacants ;

ATTENDU QUE la formation pour pompier I (pompier débutant) commence en avril et qu'il est préférable de former ces nouveaux pompiers en 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher les candidats suivants : Monsieur Steven Gendron et Monsieur Philippe Tarte, à titre de pompiers volontaires à la caserne numéro 2.

ADOPTÉ

2007-04-243

EXEMPTION DE SOUSCRIRE AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC (GREFFIÈRE)

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a à son service exclusif une avocate, Me Catherine Nadeau ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, que la Ville de Bromont, par le biais de ses assureurs, se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocate dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ

2007-04-244

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR JASON LAJOIE ET JUSTINE
CÔTÉ CONCERNANT UNE DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE
BROMONT POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE TAXI AUPRÈS
DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Jason Lajoie et Justine Côté concernant leur demande d'appui à la Ville de Bromont pour l'obtention d'un permis de taxi auprès de la Commission des Transports du Québec ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de Monsieur Jason Lajoie et de Justine Côté auprès de la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir un permis de taxi.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT AU TRANSIT
RESTAURANT BAR SITUÉ AU 101, RUE DU CIEL À BROMONT**

2 AVRIL 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement au TRANSIT RESTAURANT BAR situé au 101, rue du Ciel à Bromont.

N.M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE LA
DOCUMENTATION CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE DU RÉSEAU DES ÉLUES MUNICIPALES DE LA
MONTÉRÉGIE EST DU 4 MAI 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation et de la documentation concernant l'assemblée générale annuelle du réseau des élues municipales de la Montérégie Est du 4 mai 2007.

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DU CLUB 4-H DU QUÉBEC INC.
RELATIVEMENT AU REBOISEMENT ET AU MOIS DE L'ARBRE ET
DES FORÊTS 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre du Club 4-H du Québec inc. relativement au reboisement et au mois de l'arbre et des forêts 2007.

N.M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU
QUÉBEC ET DE L'AUTORISATION DE MADAME LA MAIRESSE
PAULINE QUINLAN À CÉLÉBRER LES MARIAGES DE MÊME QUE
LES UNIONS CIVILES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du ministère de la Justice du Québec et de l'autorisation de Madame la mairesse Pauline Quinlan à célébrer les mariages de même que les unions civiles.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-
DES-CERFS RELATIVEMENT À LEUR TOURNOI DE GOLF ANNUEL**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la Commission Scolaire du Val-des-Cerfs relativement à leur tournoi de golf annuel.

2007-04-245

DÉPÔT D'UNE INVITATION POUR LE GRAND BAL MERCEDES-BENZ DE LA CROIX-ROUGE QUI AURA LIEU LE 5 MAI 2007 À L'HÔTEL CASTEL – SPA CONFORT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite invitation pour le Grand Bal Mercedes-Benz de la Croix-Rouge qui aura lieu le 5 mai 2007 à l'Hôtel Castel – Spa Confort ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil désirent apporter leur soutien financier à la Croix-Rouge ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** à la Croix-Rouge, somme représentant une contribution financière de la Ville de Bromont relativement au Grand Bal Mercedes-Benz qui aura lieu le 5 mai 2007.

N.M.

DÉPÔT DE L'INVITATION ET DOCUMENTATION DE LA FÊTE DES VOISINS DU 2 JUIN 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'invitation et de la documentation de la fête des voisins du 2 juin 2007.

N.M.

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES DU PRÉSIDENT DES NOUVEAUX CAVALIERS INC. POUR SUPPORTER LE SPECTACLE DE CIRQUE ÉQUESTRE « SAKA »

2 AVRIL 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande d'équipements et de services du président des Nouveaux Cavaliers Inc. pour supporter le spectacle de cirque équestre « Saka ».

N.M.

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE COLLECTIVE RELATIVEMENT À UNE
PLANTATION D'ARBRES SUR LA RUE SHEFFORD**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite demande collective relativement à une plantation d'arbres sur la rue Shefford.

2007-04-246

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE MONSIEUR LE
CONSEILLER PAUL M. ROLLAND CONCERNANT LE COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME ET LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Monsieur **PAUL M. ROLLAND** a décidé de ne plus siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme ni à la Société de développement économique de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** siégera dorénavant au Comité Consultatif d'Urbanisme.

QUE Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** siégera dorénavant à la Société de développement économique de Bromont.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie remet une invitation du Comité de surveillance de quartier aux membres du Conseil municipal. Celui-ci s'interroge également concernant la dérogation mineure accordée sur la rue John-Savage. Monsieur Lortie veut savoir si les citoyens de Bromont ont le droit d'aller à l'organisme Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. et mentionne qu'il n'y a aucun accès pour mettre un canot sur le lac Bromont.. Enfin, celui-ci demande s'il y a encore des Premiers Répondants à Bromont et s'enquiert à savoir où en est le litige entre Monsieur Désourdy et la Ville de Bromont.
- Madame Andrée Breault tient à remercier la Ville de Bromont pour son implication dans le projet du Parc École de l'école St-Vincent-Ferrier et affirme que, déjà cet été, l'aménagement d'une partie dudit parc sera fait.

2007-04-247

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE